MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Gendarmerie de l'air

Décision n° 871 du 5 février 2015 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général de la gendarmerie de l'air

NOR : *INTJ1501606S*

Le commandant de la gendarmerie de l'air,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu la décision n° 9387 du 3 décembre 2014 (NOR : INTJ1424090S),

Décide:

Article 1er

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1er mars 2015:

Salvetat, Daniel — Nigend : 117 450 — Numéro de livret de solde : 5 241 681

Article 2

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1er mars 2015:

Lorentz, Didier — Nigend : 149 309 — Numéro de livret de solde : 8 007 054

Article 3

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1er mars 2015:

Jacquet, Olivier — Nigend : 160 449 — Numéro de livret de solde : 8 017 449

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 5 février 2015.

Le colonel, commandant
la gendarmerie de l'air,
P. Aubert